

## Contribution aux Assises du développement et de la solidarité internationale 2013

**C**ollectif membre de Coordination SUD créé en 1993, le Groupe initiatives est un collectif de dix associations professionnelles de solidarité internationale et d'appui au développement, réunies afin d'unir et partager leurs expériences et leurs savoir-faire : Apdra-Pisciculture paysanne, AVSF, Ciedel, Essor, Geres, GRDR, Gret, HSF, ID, Iram.

### ◆ VISION DU GROUPE INITIATIVES

Les Assises du développement et de la solidarité internationale réunissent l'ensemble des acteurs du développement pour rénover la politique française d'aide au développement. **Le Groupe initiatives se félicite de cette initiative gouvernementale** qui offre la possibilité d'un dialogue entre l'ensemble des acteurs du développement. Il entend contribuer à quatre des cinq thèmes des Assises.

Pour ne pas risquer d'être une simple opération de communication, le processus des Assises devrait :

- ◆ favoriser la mobilisation et la représentativité des acteurs de la société civile engagés dans la solidarité internationale dans toute leur diversité ;
- ◆ déboucher sur des objectifs précis, des engagements financiers et une évolution des lignes d'action de la politique française de coopération au développement ;
- ◆ renforcer l'engagement français dans les concertations et négociations au sein des instances européennes et internationales.

**Dans cette perspective, il est essentiel que le processus des Assises ne se termine pas en mars 2013.** Il doit se poursuivre au sein d'un cadre de concertation régulier entre l'État et les autres acteurs de la solidarité internationale, afin de permettre de définir les modalités d'application effective, le suivi et l'évaluation de la politique française de développement.

## ◆ **RECOMMANDATION : UNE LOI DE PROGRAMMATION**

**Afin de conforter l'engagement de la France en faveur du développement durable et solidaire, il est nécessaire d'inscrire les orientations précédentes dans un cadre législatif qui permettra :**

- ◆ de réitérer une solidarité internationale forte et prioritaire vers les pays les plus pauvres, vulnérables et fragiles ;
- ◆ d'inscrire l'approche par les droits, la lutte contre les inégalités et les discriminations en tant qu'une priorité de la politique de développement ;
- ◆ de porter l'accent sur certains domaines essentiels : le soutien des agricultures familiales et de l'agro-écologie, la promotion des filières de production locale, la préservation et le renouvellement des ressources naturelles, l'accompagnement des mécanismes de décentralisation, la promotion des entreprises orientées vers la production locale de valeurs ;
- ◆ d'achever la clarification des rôles respectifs des administrations publiques (ministère des Affaires étrangères - MAE, Bercy, autres ministères et établissements publics) ;
- ◆ d'identifier plus clairement les divers autres acteurs contribuant aujourd'hui aux actions de développement (collectivités locales, entreprises, syndicats, associations de solidarité, universités, centres de recherche, etc.) et de préciser leurs rôles complémentaires ;
- ◆ de « sanctuariser » finalement les ressources affectées par l'État à l'action de développement.

**Le Groupe initiatives recommande** au Gouvernement et au Parlement de confirmer ces orientations et son engagement en faveur de ce développement durable et solidaire dans une loi de programmation pluriannuelle.

# THÈME 1 : Quelle vision du développement après 2015 ?

## ◆ PENSER DIFFÉREMMENT LES CONTOURS DU DÉVELOPPEMENT

La politique française de développement est liée aux engagements internationaux autour des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). 2015 sera l'année du bilan de ces OMD et de définition des nouveaux Objectifs de développement durable (ODD) qui les remplaceront et dont la vocation se veut universelle. Ceux-ci devront veiller à garder les atouts d'objectifs consensuels et quantifiables, mais sans répéter les limites des OMD : manque de moyens pour leur réalisation, manque de cohérence impliquant des promesses de financement favorisant l'un au détriment de l'autre, manque d'adaptation aux situations spécifiques des pays et manque de vision de long terme et d'objectifs liés à leur pérennité.

Le Groupe initiatives propose quatre pistes pour définir différemment les contours du développement :

1. **Le respect des droits fondamentaux des hommes et des femmes** (Droits de l'homme, civils et politiques avec en particulier l'égalité homme-femme) **et de leurs droits économiques, sociaux et culturels** en particulier le droit à l'alimentation, le droit à l'eau et le droit à l'emploi digne et décent pour toutes et tous.
2. **La croissance inclusive et équitable** : la croissance est un levier de développement, **dès lors**

**qu'elle s'inscrit dans une réelle transition écologique et sociale**, et que sa redistribution vise les secteurs créateurs d'emplois, l'accès aux services sociaux et la mise en place de filets de protection sociale, la maîtrise de l'environnement et l'ouverture démocratique du système social pour renforcer les droits et les moyens des citoyens pour se faire entendre face à des coalitions élitaires, dont les préoccupations sont souvent dictées par le court terme.

3. **L'économie verte si elle fait le nécessaire lien entre soutenabilité écologique et justice sociale** : elle implique notamment la transformation des milieux social et physique par les principes de l'économie verte sur la base de méthodologies expérimentées en matière agricole et sylvo-pastorale, et l'utilisation des énergies renouvelables au-delà des échelles « projets ». Mais ces changements de modèle de production et de technologie dans un sens plus écologique ne peuvent se faire par la monétarisation croissante du vivant et des écosystèmes et le non-respect des droits fondamentaux et économiques des hommes et des femmes.
4. **La prise en compte des technologies de l'information et de la communication** dans la construction de résiliences face aux risques (alimentaire, sanitaire, énergétique, etc.) : les TIC présentent des potentialités considérables, levant les obstacles dans l'accès à l'information, à l'éducation et aux cultures, permettant la reconquête de filières, des règles du jeu égales plus équilibrées pour tous les acteurs, et constituent un réservoir d'ingéniosité, de créativité et surtout de construction de citoyenneté.

Cet « autre » développement doit être au service d'un « mieux-vivre » pour toutes et tous (et non pas seulement la croissance du PIB), de la préservation des biens communs et biens publics globaux (qui ne peuvent en aucun cas être gérés par les règles du marché et de la concurrence), enfin d'une plus grande autonomie et souveraineté des territoires au niveau alimentaire et énergétique, pour une meilleure résilience et sécurité des PMA

en particulier (soumis aux aléas du commerce international et à la spéculation) et des populations les plus marginalisées.

**Le Groupe initiatives recommande** à la France d'inclure les principes de l'approche par les droits, de croissance inclusive et durable et d'économie verte conditionnées à une nécessaire transition écologique et sociale, et d'inclusion des TIC dans la construction des résiliences dans les priorités de sa politique de développement, et de les porter au niveau européen et international à l'occasion de la redéfinition des ODD.

#### ◆ **DES ENJEUX DIFFÉRENCIÉS EN MILIEUX RURAL ET URBAIN**

Dans les pays les moins avancés (PMA), il n'y a d'autre choix possible que d'appuyer l'agriculture familiale, plus grand pourvoyeur d'aliments et d'emplois en milieu rural. Ce choix doit s'accompagner d'une nécessaire transition vers des modèles de production agro-écologique qui renforcent l'autonomie des familles, la qualité des aliments et contribuent à maintenir la diversité des écosystèmes. L'industrie et les services ne seront pas à même de répondre seuls à moyen terme au défi de l'emploi (croissance démographique, exode des jeunes sous l'effet de la pression foncière) et les marges permises par les migrations sont de plus de plus limitées. **Il est donc urgent de réallouer une fraction plus substantielle des ressources nationales aux agricultures familiales, et de promouvoir des filières organisées de production locale en direction des marchés intérieurs et régionaux.** Pour ce faire, des conditions et opportunités existent : croiser les axes d'intervention micro/méso/macro-économiques, soutenir le financement des investissements et des microprojets des producteurs, garantir la sécurité foncière, promouvoir l'agro-écologie paysanne.

La mégamétropolisation, la croissance des villes intermédiaires, l'émergence de bourgs ruraux en périphérie des villes, l'apparition de « classes moyennes » et de nouvelles générations de citoyens plus conscients des enjeux politiques et les méca-

nismes de décentralisation renforcent les aspirations à une citoyenneté urbaine. De telles mutations rendent possible la mise en œuvre de nouvelles politiques de la ville reposant notamment sur la gouvernance décentralisée, la fiscalité responsable, l'habitat social, l'accès aux services essentiels, une approche inclusive des quartiers précaires.

Amortisseur de l'économie urbaine en crise, mais aussi lieu d'innovation et d'ingéniosité, l'économie populaire urbaine produit et expérimente de nouvelles connaissances en se confrontant aux besoins essentiels des pauvres. Une politique de promotion du secteur dit « informel » peut être orientée dans plusieurs directions : capitaliser les pratiques innovantes susceptibles d'être répliquées ou partagées, simplifier la réglementation pour encourager les travailleurs à adhérer à un régime de protection sociale mutualiste, mener des opérations de formation professionnelle et d'apprentissage pour accéder aux connaissances techniques et de gestion, proposer des aides à la constitution du capital pour stimuler l'investissement, prendre des initiatives au niveau de la commercialisation.

**Le Groupe initiatives recommande** au Gouvernement d'intégrer dans sa politique de développement, d'une manière significative et systématique, les priorités suivantes :

- *En milieu rural* : le soutien des agricultures familiales, de l'agro-écologie, la promotion des filières de production locale et du commerce régional.
- *En milieu urbain* : une économie inclusive et créatrice d'emplois valorisant les dynamiques des secteurs informels.
- *Sur l'ensemble des territoires urbains comme ruraux* : l'apprentissage de la citoyenneté dans des organisations décentralisées, assurant des missions de service public.

#### ◆ **LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS**

Les inégalités et les discriminations sont un frein au développement, d'une part parce qu'il n'y a pas de développement sans amélioration des conditions de vie d'une population dans son ensemble, d'autre part parce que les populations qui subis-

sent ces inégalités sont également des acteurs du développement.

- ◆ Si la dimension genre est de plus en plus prise en considération dans les projets de développement, la position des femmes, pourtant décisive dans la vie sociale et économique, est encore contrariée par une inégale participation aux instances de décision. La question des minorités discriminées en raison de leurs origines, de leur engagements dans une opposition politique ou de leur religion doit également être mieux prise en compte.
- ◆ Sur le marché de l'emploi, une nouvelle catégorie apparaît, celle des « découragés ». Il s'agit principalement des jeunes dont les perspectives d'obtenir un emploi salarié stable se heurtent aux caractéristiques des économies. Il est urgent d'une part d'augmenter la qualité de l'offre de formation et d'adapter la formation initiale aux réalités de la demande, et d'autre part d'agir sur les conditions d'emploi en renforçant les capacités des États à faire appliquer les normes relatives à « l'emploi décent ».
- ◆ Les transferts d'argent des migrants vers leur pays d'origine constituent une importante source de financement des économies, avec des montants supérieurs à ceux alloués par l'aide publique au développement (APD). Les migrants sont des acteurs clés du développement, tant par les qualifications qu'ils ont acquises et la prise de conscience qu'ils ont des enjeux du développement dans leur pays d'origine, que par les ressources susceptibles d'être mobilisées dans les circuits d'épargne.

**Le Groupe initiatives recommande** de porter l'accent sur trois domaines :

- *Le renforcement du capital humain avec l'accès au plus grand nombre aux services sociaux (soins de santé primaire, vaccination élargie, éducation pour tous, alphabétisation) ainsi que des actions portant sur l'amélioration de la maîtrise de la production de valeurs (accès au crédit, accès au foncier, accès aux technologies appropriées) .../...*

- *La création d'un socle de protection sociale (garanti par des pensions de retraite pour les personnes âgées, par des prises en charge des handicapés, des allocations familiales, des garanties liées à l'emploi ou encore des services pour les chômeurs), qui est pour les pauvres notamment une réponse en devenir.*
- *L'expression plus libre et plus directe des populations sur leurs droits, sur leurs besoins et sur les moyens qui leur sont donnés de s'organiser et d'exercer un droit de regard et de contrôle sur les programmes mis en œuvre.*

### ◆ **RENFORCER LES « SÉCURITÉS », CONSTRUIRE DES RÉSILIENCES**

Dans une globalisation financière débridée, marquée par l'imprévisibilité, la question du développement se confond avec celle des aptitudes à construire des « sécurités » (ou « résiliences ») pour faire face aux risques et aux chocs systémiques : sécurités alimentaires et nutritionnelles, sécurités foncières et forestières, sécurités hydriques et énergétiques, sécurités climatiques, sécurités économiques et financières.

Le concept de « sécurités » devra servir de socle aux futurs ODD. Un accord devrait être recherché : les États du Sud doivent mieux s'y prendre pour renforcer leurs « résiliences » aux chocs, asseoir solidement leurs « sécurités », partir à la reconquête des filières, établir des règles du jeu égales pour tous les acteurs économiques et puiser dans l'immense réservoir d'ingéniosité et de créativité que représentent leurs propres citoyens. Dans ce processus, il n'y a pas d'obstacle culturel dirimant. Toute culture est compatible avec l'innovation depuis que l'on sait que les modes de gestion efficaces sont pluriels.

**Le Groupe initiatives recommande** à la France de porter le concept de « sécurités » en tant que socle des futurs Objectifs de développement durable.

*Collectif membre de Coordination SUD créé en 1993, le Groupe initiatives est un collectif de dix associations professionnelles de solidarité internationale et d'appui au développement, réunies afin d'unir et partager leurs expériences et leurs savoir-faire : Apdra-Pisciculture paysanne, AVSF, Ciedel, Essor, Geres, GRDR, Gret, HSF, ID, Iram.*

## THÈME 2 : Comment assurer une aide transparente et efficace ?

**E**n 2000, les pays donateurs ont réitéré l'engagement de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'APD en 2015. La France est encore loin de l'objectif en 2012. Les OSI françaises, dont celles du Groupe initiatives, réaffirment régulièrement la légitimité de l'APD, son utilité (atténuer les effets de la crise, valorisation des interdépendances mondiales, dialogue politique, réduction des dépendances aux financements extérieurs) et l'importance de ne pas la diminuer. Cependant, au-delà de l'aspect quantitatif de l'aide, ce sont ses modalités, et donc son efficacité, qui sont remises en question.

Les principes inscrits dans la *Déclaration de Paris* adoptée en 2005 sont encore loin d'être entièrement appliqués effectivement sur le terrain.

### ◆ **UNE APD QUI RENFORCE LES ÉTATS ET LA CITOYENNETÉ**

Sans un État qui fonctionne efficacement et sur des bases démocratiques, il ne peut y avoir de développement. Le renforcement de l'État passe donc par celui de la citoyenneté et des sociétés civiles qui font le lien entre les États et les citoyens.

**Le Groupe initiatives recommande** que l'APD française prenne en compte de manière prioritaire le financement des actions visant ou contribuant au renforcement des États, des collectivités territoriales et de la citoyenneté, et à la France de porter cette priorité au niveau européen.

### ◆ **DES PROCEDURES QUI N'OUBLIENT PAS L'EFFICACITÉ DES ACTIONS**

Paradoxalement, les procédures mises en place par les bailleurs publics, dont la France et l'Union européenne, se font dans un souci de redevabilité financière et comptable au détriment du suivi du contenu, et aboutissent à la diminution de l'efficacité des interventions. Exigences de plus en plus strictes en matière de mise en concurrence de prestataires, multiplication des audits et contrôles financiers, rejets de dépenses parfois mal justifiés, suppression de la prise en charge des coûts de « suivi siège » des ONG, ratios implicites de moins 30 % de frais de personnel... autant de mesures qui rendent difficile la mise en place de projets de qualité. En parallèle, le suivi du contenu est beaucoup moins exigeant : l'Union européenne a par exemple réduit les équipes de suivi technique dans les délégations et donc les interlocuteurs avec qui dialoguer sur l'efficacité des projets. Ceci n'est pas non plus sans impacts sur les partenariats.

La Déclaration de Paris s'est traduite par la mise en place d'un grand nombre d'indicateurs de nature technocratique, complexes et aboutissant à une appréciation discutable des progrès réalisés. **La gestion par les résultats est de fait peu réaliste.** Il paraît hasardeux de vouloir évaluer, à partir d'indicateurs quantitatifs souvent sommaires ou biaisés, des politiques publiques. La gestion axée sur les résultats est liée à un processus et pas simplement à des performances immédiates. **Une approche par les résultats renouvelée doit donc**

**prendre en compte les dimensions d'impact social et institutionnel, les résultats dans la durée et la pérennité des dispositifs**, et l'évaluation des progrès accomplis.

**Le Groupe initiatives recommande** à la

France de définir des instruments de mesure de sa politique française de développement dépassant les indicateurs quantitatifs et basés sur la mesure de l'impact social et économique, les progrès réalisés et la pérennité des dispositifs, de décliner ces instruments aux procédures de l'AFD et de les promouvoir aux niveaux européen et international pour la redéfinition des futurs ODD.

pas des électeurs, et ils ont rarement l'occasion de se faire entendre.

Face à cette situation, plutôt que de multiplier les indicateurs, ne faut-il pas plutôt réintroduire de la démocratie dans le système d'aide ?

En acceptant que de véritables espaces de dialogue politique sur l'APD, ouvertes à toutes les composantes des sociétés, soient constitués et renforcés, qu'il leur soit demandé d'évaluer périodiquement, collectivement et de manière pluraliste l'APD française (y compris sa gestion par les pays concernés), ce qui suppose que le principe de transparence et de libre accès aux données techniques et financières soit effectivement instauré.

◆ **ÉVALUATION DE L'AIDE FRANÇAISE**

L'APD est particulièrement sensible aux approches technocratiques : les bénéficiaires finaux ne sont

**Le Groupe initiatives recommande** à la

France de créer un espace national de dialogue politique évaluant l'aide publique au développement.

## THÈME 4 : Comment renforcer les partenariats entre l'État et les acteurs non gouvernementaux ?

**T**ravailler en partenariat sur le terrain, pour accompagner l'émergence d'une société civile locale qui fasse entendre la voix et les intérêts des populations dans toute leur diversité nécessite du temps. Il faut aussi renforcer les capacités des autorités locales ou nationales, pour qu'un véritable dialogue s'instaure, afin de définir des politiques publiques inclusives.

### ◆ UNE INSTANCE DE DIALOGUE

Les Assises sont une opportunité inédite de dialogue entre l'ensemble des acteurs du développement. Cette initiative ponctuelle ne suffira pourtant pas à renforcer les partenariats entre l'État et les acteurs non gouvernementaux, le dialogue doit se poursuivre dans la durée.

Le Groupe initiatives mobilise son expertise pour contribuer aux politiques de développement, dans un dialogue avec le ministère des Affaires étrangères, l'AFD, et les autres acteurs de la solidarité internationale, directement ou à travers les collectifs dans lesquels il s'implique (Coordination SUD principalement). Ce dialogue est trop souvent bilatéral et/ou sectoriel. Une instance pluri-acteurs et non sectorielle pourra permettre une réflexion constructive sur la politique française d'aide au développement. Toute nouvelle construction d'un cadre de concertation devra cependant tirer les enseignements de ce qu'il faut bien appeler l'échec du HCCI, resté trop dépendant d'un pilotage étatique.

**Le Groupe initiatives recommande** la mise en place d'une instance de dialogue pluri-acteurs sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères, avec des représentants du MAE, du ministère délégué au Développement, du ministère des Finances et de l'Agence française de développement. Les ONG françaises de développement et de solidarité internationale s'organisent pour y nommer leurs représentants dans les cadres existants de la représentation.

### ◆ SOUTIEN AUX CAPACITÉS DE PRODUCTION INTELLECTUELLE DES ONG

Les ONG professionnelles comme celles du Groupe initiatives contribuent à la coopération au développement de la France : c'est une mission d'intérêt général. Elles y contribuent par leur expertise, fondée sur une action de terrain dans la durée et une capacité de recherche-action, réflexion, capitalisation et diffusion. Pour qu'elles puissent poursuivre cette mission, il faut que les financements publics qui leur sont accordés soient prévisibles et stables, et sortent de la logique exclusive du projet.

**Le Groupe initiatives recommande** que les financements publics prévoient le financement des coûts de structure des ONG, par des finance-.../...

ments dédiés comme dans les pays du Nord de l'Europe ou une plus grande proportion de coûts de structure dans les projets de développement, afin de leur permettre de contribuer efficacement au développement par des démarches de recherche-action, de réflexion, de capitalisation, de production intellectuelle et de contribution aux politiques publiques.

#### ◆ MOBILISATION DES DONS DU PUBLIC, PARTENARIATS ACTEURS PRIVÉS

Ainsi que le révèlent les études effectuées sur le financement de la solidarité internationale, l'action des ONG est assurée en partie grâce à des ressources financières privées qu'elles mobilisent elles-mêmes. Le régime d'incitation fiscale actuel est menacé. Sa remise en cause pourrait amputer les ressources des ONG avec pour conséquence d'handicaper leur autonomie et leur capacité d'action en tant qu'association, garantes d'un dialogue équilibré avec les pouvoirs publics. Le financement des ONG par des ressources privées et issues de dispositifs innovants doit être encouragé par l'État.

**Le Groupe initiatives recommande** le maintien du régime d'incitation fiscale en vigueur sur les .../...

dons et que l'instance de concertation pluri-acteurs puisse émettre des positionnements sur l'enjeu des financements privés et innovants pour le développement, et la solidarité internationale.

#### ◆ ANNÉE INTERNATIONALE 2014 DES AGRICULTURES FAMILIALES

Nous sommes à l'aube de l'année internationale 2014 des Nations Unies pour l'agriculture familiale pour laquelle certaines de nos ONG se sont fortement mobilisées dans le cadre du Forum mondial rural (<http://www.ruralforum.net>), porteur de l'initiative. Renforcer le dialogue avec la société civile, c'est aussi permettre aux sociétés civiles du Nord et du Sud, organisations paysannes, syndicats agricoles, ONG de pouvoir se rencontrer, échanger entre elles et porter des propositions communes auprès de leurs États et dans les instances internationales.

**Le Groupe initiatives recommande** à la France d'accueillir sur son territoire et de soutenir financièrement la tenue d'une Conférence internationale des sociétés civiles à l'occasion de l'Année internationale 2014 des Agricultures familiales.

## THÈME 5 : Innovations technologiques et sociales, politiques de recherche : quels enjeux pour le développement ?

Le développement, ce n'est pas répondre au coup par coup à une situation donnée, c'est toute une approche à inventer avec les acteurs locaux et qui s'inscrit dans la durée. Il est désormais admis de tous que le développement n'est pas le plaquage de modèles du Nord dans les pays du Sud. Adaptation, renforcement de capacités, pérennité, concertation : tels sont les principes clés des politiques et pratiques de développement.

L'innovation constitue un élément clé pour trouver, avec les acteurs publics, privés et les populations concernées, des solutions pérennes, efficaces et adaptées. Les ONG du Groupe initiatives ont fait de l'expérimentation et création de l'innovation un axe fort de leurs projets et de leurs actions. Elles se considèrent également comme des acteurs d'une recherche-action avec et pour les populations concernées.

### ◆ LA PRISE EN COMPTE DE L'INNOVATION SOCIALE

Le passage de la notion de « technologies appropriées » à « l'appropriation technologique », témoigne de l'importance de dépasser l'aspect purement technique pour prendre en compte l'usage. Pour qu'une innovation technique soit appropriée, aux besoins des acteurs et par les acteurs, il faut se confronter aux dynamiques sociales et aux questions organisationnelles et institutionnelles. Si l'innovation technique et technologique est reconnue de

longue date en tant que levier économique, l'innovation sociale (méthodologique, organisationnelle, institutionnelle) est la seule à en permettre l'appropriation et l'adaptation.

**Le Groupe initiatives recommande** que l'incantation en faveur de l'innovation technique facteur de développement soit pondérée par la prise en compte des difficultés d'ordre social (réduction des inégalités) et institutionnelles (rôle des politiques publiques), et que la logique de résultats qui s'impose dans les projets de coopération au développement, prenne en compte ces dimensions qualitatives.

### ◆ DÉVELOPPEMENT ET NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES

Les membres du Groupe initiatives incluent une forte dimension entrepreneuriale dans leur action pour le développement : inclusion par l'économie, appui aux petites entreprises du secteur populaire urbain, défense des modèles d'agriculture familiale, création d'institutions de microfinance, etc. Il s'agit de combiner l'efficacité de l'approche économique avec l'équité de l'approche sociale, en relevant le défi de la pérennité. Depuis une décennie, des entreprises du Nord font valoir leur intérêt pour ce type d'approche et sa capacité à contribuer au développement, à travers de nouveaux modèles de *business* : RSE, *Base of the pyramid* ou Bop, *social business*,

etc. De leur côté, les donneurs d'ordres, à l'instar de la SFI (filiale de la Banque mondiale), des banques régionales ou de la Coface et de Proparco (filiale de l'Agence française de développement), demandent de plus en plus à ce que les entreprises soumissionnaires possèdent des qualifications RSE. On ne peut prétendre agir pour le développement sans considérer l'importance de la logique entrepreneuriale, ni sans travailler avec les entreprises et les fondations qui manifestent un intérêt pour des modèles de croissance et d'entreprises, inclusifs et durables.

#### **Le Groupe initiatives recommande** au

Gouvernement français un soutien politique et fiscal en faveur des entreprises dont la finalité sociale ne peut survivre par la seule logique de marché, ainsi qu'une APD favorisant la mesure de l'innovation en termes d'emplois, quantitativement et qualitativement, et l'articulation du soutien aux entreprises des pays du Sud, avec les politiques de RSE des pays du Nord.

### ◆ **PARTENARIATS RECHERCHE PUBLIQUE-ONG DE DÉVELOPPEMENT**

L'innovation a besoin de la recherche, et lorsqu'elle concerne le développement, la recherche a besoin des ONG, en particulier du monde associatif, tant dans la mise en œuvre des dispositifs de recherche (connaissance du terrain, partenaires locaux, logique de recherche-action) que dans la diffusion des résultats et des connaissances aux acteurs du développement : portage des résultats de la recherche en tant que contributions aux politiques de développement au Nord comme au Sud, dialogue avec les acteurs, renforcement des capacités. Les ONG de développement sont des acteurs historiques d'une recherche-action menée avec et pour les popula-

tions, et des intermédiaires indispensables pour favoriser le lien entre recherche et développement.

#### **Le Groupe initiatives recommande** la

reconnaissance de la part du Gouvernement français et des bailleurs de l'importance que les ONG jouent dans le cadre des mécanismes de recherche pour le développement. Il demande le soutien financier de leur contribution aux processus de recherche (fonds dédiés, mécanismes de prêts relais, etc.).

### ◆ **INNOVATIONS CROISÉES ENTRE ONG ET SECTEUR PRIVÉ**

L'innovation en faveur du développement – qu'elle soit technique ou sociale – est un effort partagé entre différents opérateurs. En France, on constate une difficulté à croiser les efforts d'innovation portés par les ONG et le secteur privé, notamment les PME. Cette distance a plusieurs origines : différences culturelles, méconnaissance réciproque, mais aussi difficulté statutaire pour les ONG à s'intégrer dans les dispositifs existants (pôles d'excellence, appuis OSEO) qui sont orientés « entreprises ». Dans la collaboration avec les PME du Sud, une des contraintes qu'elles rencontrent réside dans la prise en charge des surcoûts de la RSE (étude d'impacts par exemple) avec le risque de se voir évincer des financements extérieurs.

#### **Le Groupe initiatives recommande** au

Gouvernement français d'ouvrir au secteur associatif les politiques existantes de soutien à l'innovation, et d'encourager le croisement des politiques d'innovation entre ONG et secteur privé – notamment au niveau des PME de France et du Sud.

*Collectif membre de Coordination SUD créé en 1993, le Groupe initiatives est un collectif de dix associations professionnelles de solidarité internationale et d'appui au développement, réunies afin d'unir et partager leurs expériences et leurs savoir-faire : Apdra-Pisciculture paysanne, AVSF, Ciedel, Essor, Geres, GRDR, Gret, HSF, ID, Iram.*

# Groupe *initiatives*

## ◆ LE GROUPE INITIATIVES

Collectif membre de Coordination SUD créé en novembre 1993, le Groupe initiatives est un collectif de dix associations professionnelles de solidarité internationale et d'appui au développement, réunies afin d'unir et partager leurs expériences et leurs savoir-faire : Apdra pisciculture paysanne, AVSF, Ciedel, Essor, Geres, GRDR, Gret, HSF, ID, Iram.

Le Groupe initiatives se présente comme une force de proposition de services et d'innovations en matière de coopération et de développement : études et évaluations, conduite de projets, contribution aux politiques, recherche-action, formation. Ses membres proposent d'agir avec les acteurs du Sud, en privilégiant la dignité du citoyen à l'assistanat, le renforcement des capacités à la substitution, la contribution aux politiques publiques au recyclage de modèles inadaptés, le travail avec les secteurs politiques et économique à l'opposition stérile. Le Groupe initiatives diffuse ces travaux et réflexions grâce à la revue *Traverses*.

## ◆ LES MEMBRES ET SIGNATAIRES



### Contactez le Groupe initiatives

Groupe initiatives : [gr-initiatives@groupe-initiatives.org](mailto:gr-initiatives@groupe-initiatives.org), tél. 01 43 94 73 27

Contact presse : Marie Bessières, [bessieres@gret.org](mailto:bessieres@gret.org), tél. 01 70 91 92 76